

Schéma Petite enfance de Vienne Condrieu Agglomération 2023 - 2026

Document d'orientations

Décembre 2022







AXE 1 : RENFORCER L'OFFRE DE GARDE SUR LES SECTEURS DE L'AGGLOMÉRATION EN TENSION EN VEILLANT À L'ÉQUILIBRE ACCUEIL INDIVIDUEL / COLLECTIF ET STRUCTURES PUBLIQUES / PRIVÉES

Objectif 1 : Développer le nombre de places en accueil collectif et réfléchir aux leviers à envisager

Objectif 2 : Poursuivre le travail engagé sur la valorisation et la formation des assistantes maternelles

AXE 1, Objectif 1 : Développer le nombre de places en accueil collectif et réfléchir aux leviers à envisager

Objectif 1 : constats et enjeux

CONSTATS:

- Avec 69,5 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans, un taux de couverture dans la moyenne des autres territoires mais qui s'appuie principalement sur l'accueil individuel. Avec seulement 14,8 places en accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans, la tension sur l'accueil collectif est plus élevée qu'ailleurs.
- Après une stabilité du nombre de moins de 3 ans sur l'Agglomération entre 2018 et 2020, une hausse attendue d'ici 2026 du fait de la hausse des naissances en 2021 (+7,5%) et de l'implantation de programmes immobiliers à destination de familles avec enfant(s).
- Une baisse importante de places d'accueil individuel à anticiper d'ici 2026 en lien avec des futurs départs à la retraite d'assistantes maternelles du territoire.

ENJEUX:

Entre 200 et 250 places sont à créer en accueil collectif pour compenser en partie la baisse de places en accueil individuel et maintenir un niveau de couverture globale de 60,4 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Nombre de places supplémentaires à créer estimé en fonction des départs d'assistantes maternelles prévus pour maintenir un taux de couverture en collectif dans la moyenne nationale.



Objectif 1 : secteurs en tension à cibler

Un développement de l'accueil collectif à concentrer sur des secteurs identifiés comme plus en tension sur l'offre de garde petite enfance :

- Une tension marquée à Vienne avec un nombre élevé de moins de 3 ans résidant sur la commune et des familles d'autres communes déposant leur enfant pour se rendre au travail.
- 2) À Chasse-sur-Rhône, un taux de couverture déjà bas et une hausse des moins de 3 ans à venir en lien avec les constructions de logements familiaux.



- 3) Des besoins conséquents à anticiper à **Pont-Évêque** : si le taux de couverture est dans la moyenne d'Agglomération, la population est en hausse avec de plus en plus de familles avec enfant(s) ciblées par les programmes de construction.
- 4) La Sévenne connaît une très forte hausse de sa population. Un nombre important de familles actives et la part élevée de moins de 3 ans, mais peu d'assistantes maternelles.
- **Sur la rive droite**, des tendances démographiques fortes chez les moins de 3 ans et un faible nombre d'assistantes maternelles : des taux de couverture inférieurs à Saint-Romain-en-Gier, Saint-Romain-en-Gal et Tupin et Semons.
- 6) À Moidieu-Détourbe, un taux de couverture plutôt bas, peu d'assistantes maternelles et une population en forte hausse ces dernières années.



Objectif 1 : Différents leviers à combiner

→ 3 leviers sont à combiner pour développer entre 200 et 250 places d'accueil collectif sur ces secteurs tendus :

Action 1 Étudier les opportunités de développement de places dans les EAJE existants

Action 2 Envisager en complément la création de nouveaux EAJE dans les secteurs les plus en tension

Action 3 Encadrer le développement des micro-crèches privées sur le territoire pour répondre aux besoins de toutes les familles



Action 1

Étudier les opportunités de développement de places dans les EAJE existants

→ 67 places supplémentaires seront développées dans des EAJE publics existants pour une augmentation rapide de la capacité d'accueil collectif public

۵,

- ✓ 1) Optimisation de l'utilisation des locaux de 7 EAJE en lien avec le nouveau référentiel bâtiment en vigueur dans les structures d'accueil petite enfance qui offre davantage de souplesse en termes de surface par enfant :
 - Les Cèdres (Vienne) : création de 4 places supplémentaires
 - Graine de Malice (Pont-Évêque) : création de 12 places
 - Fleur de Pyrus (Villette-de-Vienne) : création de 12 places
 - Tesselle et Marteline (Saint-Romain-en-Gal) : création de 6 à 10 places
 - Cocon de Soie (Chonas-l'Amballan) : création de 6 à 12 places
 - Les Elfes du Meunier (Moidieu-Détourbe) : création de 5 places
- ✓ 2) Réalisation de travaux pour la mise aux normes des locaux de 3 EAJE :
 - Les P'tits Mariniers (Chasse-sur-Rhône) : création 6 à 10 places, travaux en cours (livraison prévue en 2023)
 - Malissol (Vienne): création de 2 places, fermeture de janvier à août 2023
 - La Farandole (Vienne) : besoin de travaux pour mise aux normes et adaptation des horaires d'ouverture



✓ 3) À Grain d'Aile (Vienne) : augmentation temporaire de la capacité d'accueil pour relocalisation des enfants de La Farandole pendant les travaux.



Il sera nécessaire suite à ces créations de places de revoir les organigrammes afin de se rapprocher du cadre règlementaire et d'adapter les locaux, le projet d'établissement et le fonctionnement de ces structures aux évolutions législatives à venir sur la petite enfance.



Action 2

Envisager en complément la création de nouveaux EAJE dans les secteurs les plus en tension

→ Environ 100 places supplémentaires seront développées dans la durée du présent schéma en créant ou reconstruisant 4 nouveaux EAJE publics



Modalités de mise en œuvre :

- ✓ 1) Création d'un EAJE à Vienne dans les locaux de l'ancienne MAM Pipet (quartier centre historique) après travaux avec une capacité d'accueil de 10 à 12 places : opportunité de rachat du bâtiment par l'Agglomération en cours d'étude
- ✓ 2) Construction d'un autre EAJE à Vienne d'environ 40 places, éventuellement dans le quartier en renouvellement urbain Vienne-Sévenne en fonction des opportunités
- √ 3) Construction d'un EAJE à Chasse-sur-Rhône d'environ 40 places
- √ 4) Reconstruction de l'EAJE Ronde des Collines à Échalas avec une augmentation de la capacité d'accueil de 12 à 24 places : travaux à déterminer en fonction du diagnostic bâtiment



Les conditions d'acquisition du foncier à Vienne et Chasse-sur-Rhône par l'Agglomération seront à préciser.



Objectif 1 : échéancier

<u>Échéancier du développement de l'accueil collectif public envisagé sur la période 2023 - 2026</u> (optimisation de l'existant et création de structures)

2023

- Optimisation des locaux des EAJE existants en lien avec le référentiel national bâtiment : création d'une trentaine de places
 - Les Cèdres (Vienne) : +4 places
 - Malissol (Vienne): +2 places
 - Les P'tits Mariniers (Chasse-sur-Rhône) : +10 12 places
 - Les Elfes du Meunier (Moidieu-Détourbe) : +5 places
 - Fleur de Pyrus (Villette-de-Vienne): +10 12 places

Coût brut d'une place en EAJE : 18 000 €

- 60% de recettes (familles, CAF PSU, CTG)
- = Coût résiduel moyen de 6000 € par place

2024

- > Ouverture EAJE quartier Pipet (après rachat de la MAM et travaux)
- > Poursuite du développement de places dans les EAJE existants

2025

Construction d'une nouvelle structure publique à définir dans les secteurs identifiés p.10.

Perspectives:

- La reconstruction de l'EAJE d'Échalas reste à situer dans le temps en fonction du diagnostic bâtiment.
- Au-delà de 2025, la programmation d'un EAJE supplémentaire est à envisager parmi les secteurs identifiés p.10.



Action 3

Encadrer le développement des micro-crèches privées sur le territoire pour répondre aux besoins de toutes les familles

→ L'implantation de nouvelles micro-crèches privées peut s'envisager en complément sur certains secteurs de l'Agglomération pour développer l'accueil collectif, en veillant à conserver un équilibre entre structures publiques et privées lucratives



- ✓ 1) La création de micro-crèches privées devra se faire prioritairement sur les zones en tension sur l'offre d'accueil dans lesquelles le ratio offre collective privée / offre collective publique est le moins fort (la moyenne d'agglomération s'élevant à 17%), soit :
 - Vienne : ratio offre collective privée / offre collective publique de 11% (20 sur 188)
 - Pont-Évêque : pas d'offre collective privée
 - Moidieu-Détourbe : pas d'offre collective privée
- ✓ 2) Les zones suivantes présentant déjà un ratio offre collective privée / offre collective publique supérieur à la moyenne d'agglomération, seulement 1 ou 2 implantions de micro-crèches par zone pourront être envisagées, au risque d'un déséquilibre trop important :
 - Chasse-sur-Rhône : ratio de 25% (10 sur 40)
 - La Sévenne : ratio de 30% (10 sur 34)
 - Rive droite: ratio de 30% (30 sur 99)



- ✓ 3) Les projets d'implantation de micro-crèches privées lucratives devront être conduits au regard du cadre réglementaire* qui impose à Vienne Condrieu Agglomération, au titre de sa compétence petite enfance, de rendre un avis sous 1 mois après sollicitation du conseil départemental.
 - Cet avis sera motivé par la vérification que le projet réponde aux besoins identifiés dans le présent schéma et respecte l'équilibre entre les différentes solutions d'accueil.



Ces modalités de validation des dossiers d'implantation de microcrèches privées pourront être appelées à évoluer en fonction des évolutions législatives à venir sur la petite enfance.

^{*} D'après le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel précisant les missions des comités départementaux des services aux familles



AXE 1, Objectif 2: Poursuivre le travail engagé sur la valorisation et la formation des assistantes maternelles



Objectif 2 : constats et enjeux

CONSTATS:

- Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est couvert par 9 Relais Petite Enfance (RPE, anciennement RAM, Relais d'Assistantes Maternelles) qui visent à répondre aux besoins d'information, de soutien et d'accompagnement des assistantes maternelles et professionnels à domicile.
- Une diminution continue du nombre d'assistantes maternelles agréées en activité (14,5% de 2018 à 2021): en plus des départs à la retraite, les choix de travail à temps partiel
 ou des situations de cessation d'activité se multiplient, notamment suite à la crise sanitaire.
 Peu de nouveaux agréments sont enregistrés chaque année sur l'Agglomération.
- Les professionnelles interrogées par les Relais évoquent des contraintes liées au métier importantes et notamment des difficultés de conciliation entre vie professionnelle et familiale.



Renforcer l'accompagnement proposé aux assistantes maternelles et professionnels à domicile au sein des RPE afin d'améliorer l'image du métier et de susciter des vocations.



Action 1

Penser une stratégie de communication et de valorisation du métier d'assistante maternelle à l'échelle de l'Agglomération

→ Des outils de valorisation du métier d'assistante maternelle seront mis en place pour inciter les candidats à se faire agréer



Modalités de mise en œuvre :

- ✓ Renforcer la communication auprès des candidats sur les conditions d'exercice du métier à leur domicile ou bien en groupement via la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles :
 - S'appuyer sur les RPE et développer leur mission d'accompagnement au renouveau du métier
 - Des modalités de diffusion de ces informations auprès des communes pourront être mises en place en complément



Un travail de communication et de valorisation à mener en lien avec les réflexion des Comités de filière « petite enfance » au niveau national sur les solutions à mettre en place pour palier la pénurie de professionnels observée sur de nombreux territoire.

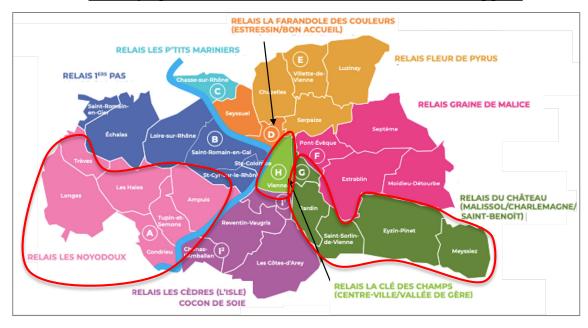


Action 2

Revoir le découpage territorial des Relais Petite Enfance

- → Des dynamiques de baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées plus fortes sur certains secteurs :
- Relais des Noyaudoux (A) : une baisse marquée entre 2018 et 2021 (-26% du total des assistantes maternelles sur ce secteur) qui devrait se poursuivre d'ici 2024 avec 12 départs à la retraite à venir
- Relais du Château (G) : baisse de 18% de 2018 à 2021, 10 départs à la retraite d'ici 2024
- Relais Clé des Champs (H):
 baisse de 20% de 2018 à
 2021, 13 départs à la retraite
 d'ici 2024

Découpage actuel des RPE sur Vienne Condrieu Agglo :





→ Un nouveau découpage des Relais Petite Enfance sera mis en place en lien avec les tendances de déperdition du nombre d'assistantes maternelles

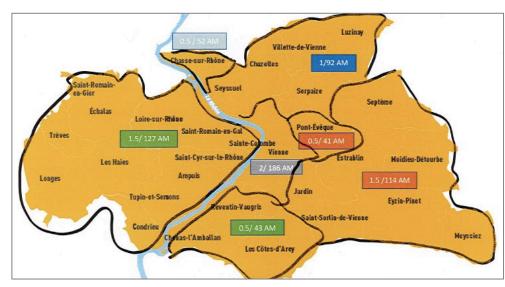


Modalités de mise en œuvre :

- ✓ 1) Passage à 7 relais en adéquation avec l'évolution du nombre de professionnel sur les secteurs de l'Agglomération, via les modifications suivantes :
 - Fusion du relais des Noyodoux avec le relais Premiers pas pour constituer un relais à l'échelle de la rive droite.
 - Fusion du relais Clé des champs avec le relais du Château qui fonctionnera en itinérance sur le secteur d'Estrablin.

✓ 2/ Suite à ce redécoupage, passage de 9 ETP actuellement à 8 soit une moyenne de 1 ETP relais pour 78 assistantes maternelles

Nouveau redécoupage des RPE :





Axe 1 : éléments d'évaluation

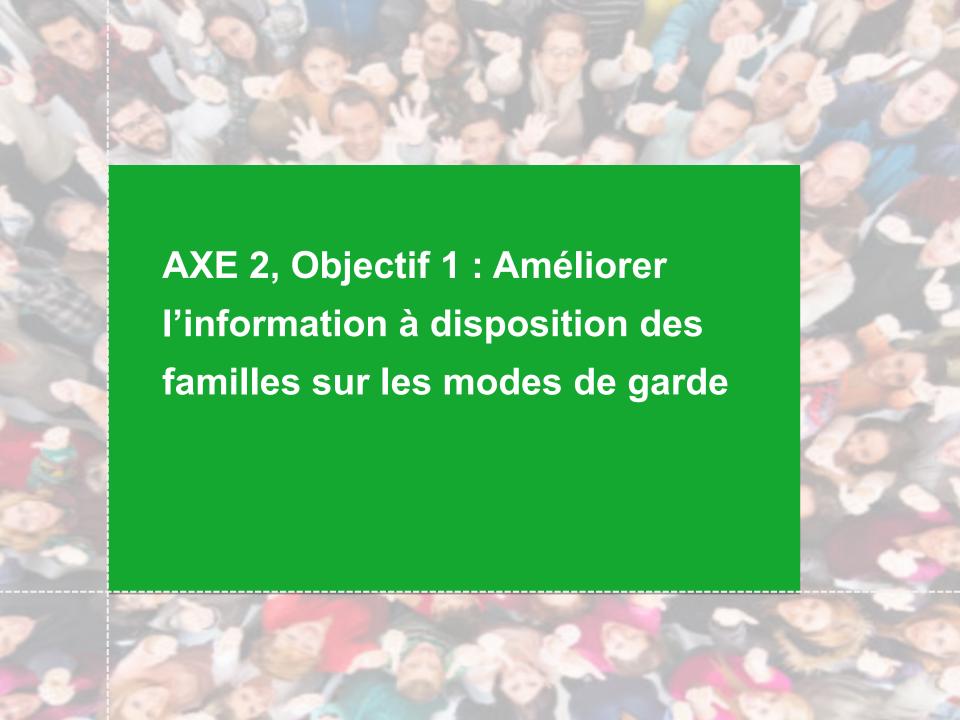
Objectifs à évaluer	Questions évaluatives	Mesure des progrès
Objectif 1 : Développer le nombre de places en accueil collectif et réfléchir aux leviers à envisager	 Quel taux de couverture global de l'offre petite enfance ? Combien de places supplémentaires créées dans les EAJE ? Quel équilibre entre offre publique et privée ? Quel équilibre entre offre collective privée et offre collective publique ? 	 69,5 actuellement, 60,4 avec création de 200 à 250 places en collectif et baisse de places en individuel + 67 places dans EAJE existants d'ici 2026 dont + 30 en 2023 Ratio offre publique / privée de 16% en 2022 Ratio offre collective privée / offre collective publique de 17% en 2022
Objectif 2 : Poursuivre le travail engagé sur la valorisation et la formation des assistantes maternelles	 Combien de départs à la retraite d'assistantes maternelles d'ici 2 ans, 3 à 5 ans ? Combien de nouveaux agréments annuellement ? 	 313 départs à la retraite d'ici 2 ans, 228 d'ici 3 à 5 ans Moyenne de 10 nouveaux agréments par an actuellement



AXE 2 : RENFORCER L'INFORMATION SUR LES MODES DE GARDE ET LE VOLET DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ À DESTINATION DES FAMILLES

Objectif 1 : Améliorer l'information des familles sur les modes de garde

Objectif 2 : Travailler collectivement à la définition des besoins d'accompagnement des familles en matière de soutien à la parentalité





Objectif 1 : constats et enjeux

CONSTATS:

- Le **Point Info Mode de Garde** (situé à Vienne) est pensé comme un guichet unique pour toute question des familles concernant les différents modes de garde disponibles sur l'Agglomération.
- Les **9 Relais Petite Enfance** du territoire visent également à répondre aux demandes d'information des familles sur la garde des enfants.
- En complément de ces lieux physiques, des **informations** sont aussi **disponibles en ligne** sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération et sur le site de la CAF *monenfant.fr*
- Malgré ces ressources, près de 30% des parents d'enfant(s) de 0-3 ans ayant répondu à l'enquête proposée en phase de diagnostic ont rencontré des difficultés pour s'informer sur les modes de garde disponibles.



Faciliter davantage l'accès des familles aux différents outils de communication sur les solutions d'accueil pour permettre une meilleure information.



Action 1

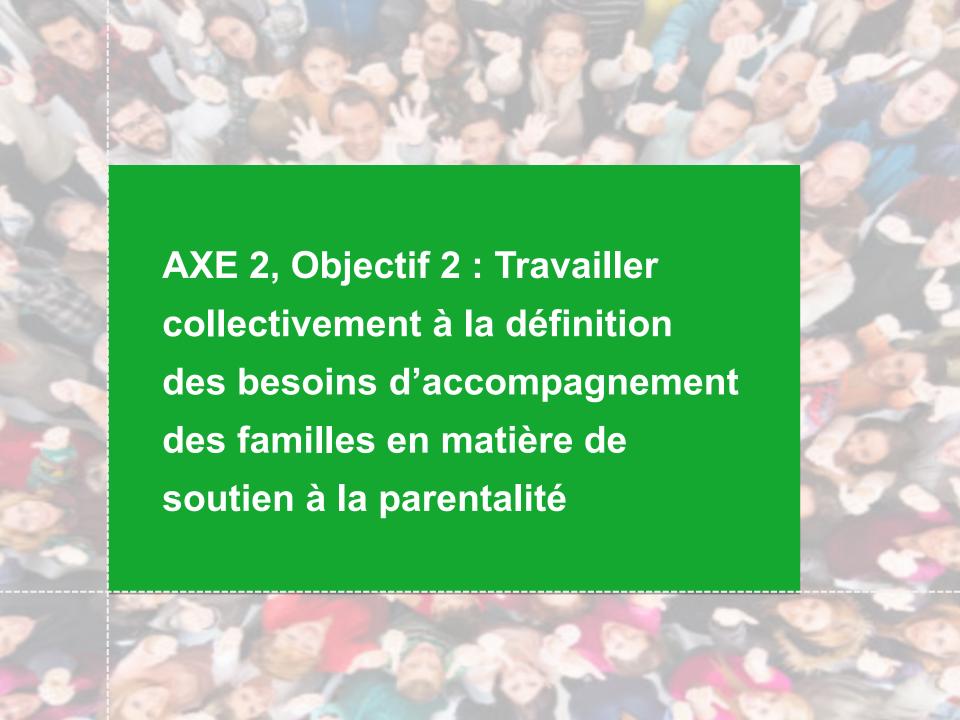
Accentuer la communication auprès des familles sur les outils numériques disponibles

→ Faciliter l'accès aux familles aux outils numériques recensant l'offre d'accueil disponible sur le territoire, et en particulier le site de la CAF *monenfant.fr* et le site internet de l'Agglomération



- ✓ 1) Orienter davantage les familles vers le site monenfant.fr, en tant que premier outil de communication sur les modes de garde du territoire auprès des familles .
 - Positionner les Relais Petite Enfance en tant que relais vers le site de la CAF.
- ✓ 2) Poursuivre le remplissage et la mise à jour du site internet de Vienne Condrieu Agglomération, outil de communication également privilégié par les familles







Objectif 2 : constats et enjeux

CONSTATS:

- Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) situé à Pont-Evêque et ouvert 3 demi-journées par semaine vise la socialisation des enfants et l'échange entre parents et enfants dans une perspective d'accompagnement à la parentalité.
- Les ludothèques de Vienne et la ludomobile gérées par la MJC de Vienne ainsi que la ludothèque de Pont-Évêque gérée par la Ville de Pont-Évêque proposent des temps d'échanges autour du jeu ouverts à tous en soutien à la parentalité.
- Les **EAJE** du territoire prévoient également des moments de rencontre et de jeu sur le lien parents enfants dans leur projet pédagogique : des actions qui se remettent en route suite à la crise sanitaire et sociale liée au Covid-19.



Construire un projet parentalité commun et cohérent en partant des besoins d'accompagnement des familles



Action 1

Travailler à la mise en valeur des projets parentalité dans les EAJE existants

→ Accompagner les professionnels de l'accueil au sein des EAJE du territoire pour renforcer le lien avec les parents au sein des structures et remettre en place des temps réguliers dédiés au soutien à la parentalité



- ✓ 1) Mener un travail de recensement des actions d'accompagnement à la parentalité menées par les EAJE en partant des projets pédagogiques des établissements.
 - Un rôle de coordination et de pilotage sera assuré par Vienne Condrieu Agglomération sur la mise en valeur de l'accompagnement à la parentalité au sein des EAJE dans le cadre de sa compétence petite enfance
- ✓ 2) Reconstruire du lien avec les familles suite à la crise sanitaire, les replacer en acteurs de l'éducation de leur enfant.
 - Renforcer la formation des équipes sur le soutien à la parentalité et l'accueil des familles.



Action 2

Faire évoluer le fonctionnement du Lieu Accueil Enfants Parents pour toucher davantage de familles de l'Agglomération

→ Faciliter davantage l'accès au Lieu d'Accueil Enfants Parents pour mieux répondre aux besoins des familles sur l'accompagnement à la parentalité



- ✓ 1) Mettre en place un fonctionnement du LAEP en itinérance avec programme mensuel en plus du lieu d'accueil existant :
 - Proposer a minima 3 demi-journées par semaine dans des lieux fixes à définir et dans des lieux en itinérance tous les 15 jours pour couvrir l'ensemble du territoire de l'Agglomération.
 - Organiser cette itinérance dans les espaces au sein des Relais Petite Enfance déjà identifiés parentalité dans une perspective de mutualisation d'espaces adaptés.
- ✓ 2) Adapter les horaires d'ouverture du LAEP itinérant aux contraintes des familles :
 - Couvrir les vacances scolaires pour accueillir des fratries notamment



Axe 2 : éléments d'évaluation

Objectifs à évaluer	Questions évaluatives	Mesure des progrès
Objectif 1 : Améliorer l'information à disposition des familles sur les modes de garde	 Combien de familles rencontrées au sein du PIMG et des RPE annuellement ? Quelle satisfaction des familles quant à l'information sur les modes de garde Quelle connaissance de l'outil numérique monenfant.fr ? Du site de l'Agglomération ? 	 Enquête auprès du PIMG et des RPE Questionnaire de satisfaction aux familles à mi-parcours du schéma
Objectif 2 : Travailler collectivement à la définition des besoins d'accompagnement des familles en matière de soutien à la parentalité	 Combien de temps de rencontre avec les parents organisés annuellement au sein des EAJE ? Combien de familles fréquentant les lieux itinérants du LAEP annuellement ? Quelle satisfaction des parents en termes d'accompagnement à la parentalité ? 	 Enquête auprès des EAJE et du LAEP Questionnaire de satisfaction aux familles à mi-parcours du schéma

